



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE MME EYMONNET ET BIDEGARRAY ET MM. BOULÉ

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-11-110-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE MESDAMES EYMONNET ET BIDEGARRAY ET MESSIEURS BOULÉ

Monsieur le Maire indique que Madame Lucette EYMONNET, Monsieur Hubert BOULÉ, Monsieur Bernard BOULÉ, et Madame Patricia BIDEGARRAY ont fait part de leur souhait de céder à la Commune les parcelles cadastrées section AT n°477 et 252.

La parcelle AT n°252 d'une superficie de 128 m² constitue un délaissé en bordure de l'avenue du 1^{er} mai au niveau du parc des sports.

La parcelle AT n°477 d'une superficie de 1 029 m² constitue une partie de l'emprise de la rue Matisse.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles moyennant l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du 9 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la Commune dans les actes en la forme administrative.

DELIBERE

DECIDE d'acquérir auprès de Madame Lucette EYMONNET, Monsieur Hubert BOULÉ, Monsieur Bernard BOULÉ, et Madame Patricia BIDEGARRAY les parcelles cadastrées section AT n°252 et AT n°477 d'une superficie totale d'environ 1 157 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 1€ (un euro)

AUTORISE Madame NOGARO à signer ledit acte.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget de la Commune.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 novembre 2019

Le Maire

